Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 68/2021**

concernant une demande de crédit de CHF 143'000.— TTC destiné à financer en partie l'étude de prospection pour l'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille avec l'entente intercommunale SIDEMO

Séance : Lundi, 1er février 2021, par Zoom

Présents : Madame la Syndique et les Municipaux Gérald Girardet, Georges Richard, et Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances sans Myriam Bédat, excusée

---

Le préavis no. 60/2020 concernant la liaison en eau de secours et en eau de boisson entre les communes de Genolier et Givrins a été retiré pour la raison qu'on connait, mais la nécessité d'améliorer l'approvisionnement en eau potable de la Commune reste au programme. Pour ce préavis, nous nous déplaçons de l'autre côté de la Commune, en direction de la Cézille.

La source du Montant est la principale alimentation en eau potable, non seulement pour notre commune, mais aussi pour nos voisins, Arzier-Le Muids et Gland. L'entente des trois Communes (Entente intercommunale SIDEMO), remaniée pour inclure la nappe phréatique de la Cézille lors de l'acceptation du préavis no. 68/2016, prévoit d'améliorer l'approvisionnement en eau potable par l'exploitation de la nappe souterraine de la Cézille. Ceci est le fruit d'une recherche d'une trentaine d'années afin de couvrir les besoins grandissants en eau potable.

Une future exploitation de la nappe de la Cézille aurait un double avantage puisque, non seulement elle diversifierait et augmenterait les sources d'eau mais, étant assez étanche, elle pourrait aussi servir de lieu de stockage de l'eau de la source du Montant, quand celle-ci est en surplus.

Les coûts des travaux de forage et prospection qui s'élève à CHF 670'000.—, sont partagés entre les trois communes membres du SIDEMO selon la répartition de la concession, à savoir 21.4% pour Genolier, soit CHF 143'000.—. Si les résultats à la suite de ces travaux sont positifs et le projet va de l'avant, les coûts de construction seront de l'ordre de CHF 3'700'000.—, répartis de la même façon, soit environ CHF 792'000.— pour notre commune, ce qui fera alors l'objet d'un nouveau préavis. La Ville de Gland devrait en plus financer seule les ouvrages entre la Cézille et Gland d'un montant de CHF 1'300.000.—.

Il est vrai que nous avons aussi la possibilité de pomper plus d'eau depuis le lac par l'entremise de la SAPAN. Cela dit, cette possibilité est limitée dans le volume et plus chère dans le prix. De surcroît, cette solution n'est pas forcément la plus écologique, l'eau devant être pompé depuis le lac jusqu'à chez nous. La solution raisonnable est d'exploiter les sources d'eau dans le voisinage des centres d'habitation.

C'est pour tous ces raisons que nous soutenons la demande de crédit de la Municipalité, avec l'espoir de pouvoir allez de l'avant avec le projet en lui-même par la suite des travaux de prospection et forage.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

1) d'adopter le préavis municipal N° 68/2020 concernant la demande de crédit de CHF 143'000.— TTC destiné à financer en partie l'étude de prospection pour l'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille avec l'entente intercommunale SIDEMO,

2) d'accorder un crédit de CHF 143'000.— TTC et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,

3) de financer cette dernière par la trésorerie courante ou, si nécessaire, d'emprunter la somme de CHF 143'000.—,

4) de prévoir son amortissement annuel sur 30 ans par prélèvement sur le compte de réserve Eaux No. 9280.3.

Peter Payne
Rapporteur

Pascal Colombo

Frederic von der Weid

Adrian von Wyl